

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le vingt quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. BOUZNADA à Mme RODDIER Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY Mme PENSIVY à M. BERNARD Melle DOMONT à M. MONNIER.

ABSENTS : M. BERTRAND M. LETELLIER.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2011 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2011.

Madame XOLIN formule deux remarques relatives à son intervention en page 12.

La première concerne des fautes d'orthographe au deuxième paragraphe. Au lieu de : « De nous tourner vers le bassin de vie naturel de Poissy, vers ses villes auxquelles nous sommes déjà liés par une longue vie commune, ses voisins avec lesquels nous n'avons jamais cessé d'échanger ? », il faut lire : « De nous tourner vers le bassin de vie naturel de Poissy, vers ces villes auxquelles nous sommes déjà liés par une longue vie commune, ces voisins avec lesquels nous n'avons jamais cessé d'échanger ? ».

La deuxième porte sur des erreurs de ponctuation au troisième paragraphe. Au lieu de : « Je rêve d'élus courageux, conscients de leurs devoirs, qui dépassent les clivages et les considérations politiciennes pour affirmer tous ensemble et avec détermination. Ce que Poissy veut, ce n'est ni le mariage avec Conflans, ni le concubinage avec Saint-Germain. Ce que Poissy veut parce que c'est bon pour elle, c'est rejoindre la Communauté des 2 Rives à laquelle s'est associé le club des cinq. », il faut lire : « Je rêve d'élus courageux, conscients de leurs devoirs, qui dépassent les clivages et les considérations politiciennes pour affirmer tous ensemble et avec détermination : ce que Poissy veut, ce n'est ni le mariage avec Conflans, ni le concubinage avec Saint-Germain, ce que Poissy veut parce que c'est bon pour elle, c'est rejoindre la Communauté des 2 Rives à laquelle s'est associé le club des cinq. ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2011 est adopté à l'unanimité, en tenant compte des remarques de Madame XOLIN.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 21 juin au 15 novembre 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ A 8°/ RAPPORTS D'ACTIVITES 2010 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS LA VILLE DE POISSY EST ADHERENTE

Le Maire :

Vous pouvez bien sûr consulter tous ces rapports au Secrétariat Général.

1°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (S.I.V.O.M.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

2°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (S.I.D.R.U.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains.

3°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (SI.DE.COM)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication.

4°/ SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA REOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE (S.M.E.R.G.C.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture.

5°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (S.I.A.R.H.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

6°/ SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat d'Energie des Yvelines.

7°/ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (S.M.S.O.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise.

8°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (S.I.E.H.V.S.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2010 du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

9°/ FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

Bonsoir. Le marché relatif à la fourniture et à la livraison de fioul domestique pour le chauffage a été attribué à la société CALDEO. Il s'agit d'un marché attribué pour un an avec trois reconductions possibles.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Concernant la fourniture de carburant pour la Ville de Poissy, la municipalité a décidé de recourir au principe de l'accord cadre. C'est-à-dire qu'elle a choisi deux fournisseurs potentiels qui sont la société CALDEO d'une part et la société DELOSTAL ET THIBAUT d'autre part dans le cadre d'un accord cadre. L'accord cadre signifie que, avant chaque commande, les deux entreprises seront consultées de façon à connaître leurs prix le jour J en relation évidemment avec les quantités demandées. C'est sur la base d'une telle consultation que chaque commande sera faite.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ ACHAT ET LIVRAISON DE PIÈCES DÉTACHÉES POUR LES MATÉRIELS ESPACES VERTS ET SPORTS (14 LOTS)

Le Maire :

La Commission d'appel d'offres du 21 novembre 2011 a attribué les marchés relatifs à l'achat et à la livraison de pièces détachées pour les matériels espaces verts et sports.

Pour le lot n° 1 (pièces détachées pour matériel KUBOTA), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 2 (pièces détachées pour matériel SHIBAURA), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 3 (pièces détachées pour matériel JOHN DEERE), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 4 (pièces détachées pour matériel JCB), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 5 (pièces détachées pour matériel KAAZ MOTEUR HONDA), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 6 (pièces détachées pour matériel STHIL), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 7 (pièces détachées pour matériel FUJI ROBIN), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 8 (pièces détachées pour matériel ECHO), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 9 (pièces détachées pour matériel GRUAU), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 10 (pièces détachées pour matériel SOLO), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 11 (pièces détachées pour matériel BOSH METABO), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 12 (pièces détachées pour matériel AGRIA), le marché est attribué à la société R L M.

Pour le lot n° 13 (pièces détachées pour matériel ZENOA), le marché est attribué aux Etablissements LEPATRE ET FILS.

Pour le lot n° 14 (fourniture et livraison de filtres pour divers matériels), le marché est attribué à la société JURA FILTRATION.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE VOIRIE ET DE MAÇONNERIE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cet appel d'offres regroupait un ensemble de fournitures couramment utilisées par les services, avec 6 lots.

Pour le lot n° 1 (achat et livraison de panneaux de signalisation verticale), le marché est attribué à la société SIGNALISATION LACROIX.

Pour le lot n° 2 (achat et livraison de balais de cantonnier), le marché est attribué à la société S.F.E.P.

Pour le lot n° 3 (achat et livraison de fournitures de maçonnerie et de matériaux de construction), le marché est attribué à la société POINT P.

Pour le lot n° 6 (achat et livraison de sel de déneigement et déverglaçant), le marché est attribué à la société ROL NORMANDIE.

La Commission d'appel d'offres a déclaré les lots n° 4 et 5 infructueux, aucun pli n'ayant été reçu pour ces lots.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je tiens à préciser que je voterai effectivement pour cette délibération. Puisque l'on parle de travaux de maçonnerie, je profite juste de l'occasion pour relayer les remarques qui m'ont été faites par plusieurs Pisciacais au sujet des travaux actuellement réalisés à l'arrière de la mairie, avec en plus la location d'échafaudages qui, comme chacun le sait, coûte également cher. En cette période actuelle de températures relativement basses, est-il bien sérieux de faire des travaux de maçonnerie et de béton ? Généralement, cela tient à temps, mais pas si longtemps que cela. C'est une remarque que je voulais relayer, à la demande de plusieurs Pisciacais.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je suis un peu étonné par ce type de remarque. Si les services techniques ont laissé une entreprise attaquer ces travaux, c'est qu'ils pensaient (et je leur fait confiance) que c'était parfaitement possible. Effectivement, il était prévu depuis longtemps de faire des travaux sur l'arrière de la mairie dont le revêtement était en train d'éclater de toute part.

M. DEBUS :

Je comprends bien mais, à ce moment-là, on verra sûrement au printemps ou en été l'état des réparations faites.

Le Maire :

Je crois quand même, Monsieur DEBUS, que nous avons la chance d'avoir dans cette ville des techniciens du bâtiment confirmés. Ce sont des agents territoriaux qui font en général sérieusement leur travail. S'ils ont autorisé ces travaux, c'est qu'ils ont pensé qu'il était possible de les faire. Vous êtes libre de penser qu'il fait froid ou que ce n'est pas le bon moment et de prendre en otages les quelques Pisciacais que vous avez pu rencontrer. Mais c'est votre problème. Ce n'est quand même pas le nôtre.

Cette délibération est approuvée l'unanimité des présents.

13% AFFILIATION VOLONTAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES DE CORBEIL-ESSONNES AU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE

Le Maire :

On propose de donner un avis favorable à l'adhésion de la Caisse des Ecoles de Corbeil-Essonnes au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Ce sera aussi le sujet de l'un des autres points. J'avoue que j'ai effectivement une difficulté à comprendre exactement le rôle et la mission de la Caisse des Ecoles. Après, que ce soit regroupé au sein d'un Centre Interdépartemental de Gestion ... Pourquoi pas ? Il est vrai que Corbeil-Essonnes est malgré tout quand même un peu loin. Donc, je ne sais pas quels sont effectivement les rôles dévolus à la Caisse des Ecoles. Pourquoi aussi un Centre Interdépartemental de Gestion ? J'avoue que je ne comprends pas trop mais ... Je voterai pour par principe mais ...

Le Maire :

Le Centre Interdépartemental de Gestion est là en soutien à l'ensemble des Caisses des Ecoles qui existent dans toutes les communes pratiquement de France et de Navarre pour leur permettre d'avoir une gestion régulée et optimum. C'est une forme de soutien et d'information. C'est toujours un plus pour les Caisses des Ecoles en général.

M. DEBUS :

Moi, je retiens le nom « caisse », mot que l'on donne à des missions de ... Enfin, on le verra sur l'un des autres points. Je ne l'ai plus exactement en tête. Donc, on va au-delà effectivement de la caisse. On développe carrément un nouvel organisme en fait d'assistance et pourquoi pas de gestion aux écoles. Mais ...

Le Maire :

Les Caisses des Ecoles ne sont pas des organismes d'assistance, Monsieur DEBUS. Moi, je vous conseille, par contre, d'aller rencontrer les services de la Ville qui vont vous donner toutes les lectures possibles et imaginables. Mais, comme vous utilisez beaucoup Internet ... Je vous conseille d'aller sur Internet où il est expliqué ce que sont les Caisses des Ecoles qui ne sont pas des organismes d'assistance. Ce sont des organismes de soutien et de création d'un certain nombre de projets qui permettent bien sûr aux écoles mais aussi aux jeunes Pisciacais de pouvoir se rendre à des expositions, de sortir, d'aller dans des camps. C'est une manière de soutenir l'ensemble des familles Pisciacaises.

M. DEBUS :

On en reparlera pour l'un des points suivants. Ce n'est pas grave.

Le Maire :

Mais je vous conseille quand même d'y aller pour que vous soyez bien au courant. Cela nous fera gagner du temps.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur HEDRICH arrive en séance.

14°/ DETERMINATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE CATEGORIE A

Le Maire :

Il était nécessaire (comme le prévoit bien sûr la loi) d'acter dans une délibération cadre le nombre de non titulaires, d'emplois contractuels que nous avons dans la Ville. Je vous préviens tout de suite (pour le dire à Monsieur DEBUS) qu'il s'agit d'une délibération cadre. Il n'y a pas de création de postes dans cette délibération. Les gens sont déjà là. Il s'agit uniquement d'avoir cette délibération cadre et de fixer les niveaux de recrutement ainsi que les niveaux de rémunération.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Cela tombe bien car ce n'est pas sur ce point-là que je voulais intervenir.

Vous parlez effectivement du niveau II. Niveau II - Education Nationale. En fait, c'est à partir de bac + 4, bac + 5.

Alors, je me pose simplement la question. Pour un chargé de communication, un chargé d'études et de prospectives socioéconomiques, un agent de développement local, n'est-ce pas cibler un peu trop haut ? N'est-ce pas aussi obérer la chance de certaines personnes qui n'auraient pas effectivement ce niveau de diplôme ? Ce sont quand même bien sûr des postes avec une certaine responsabilité mais le niveau II n'est-il pas un peu trop haut ?

Le Maire :

De toute façon, on embauche en priorité des agents titulaires de la fonction publique territoriale. C'est notre choix. Il se trouve qu'un certain nombre de métiers ont effectivement des conditions de catégorie A. Pour être cadre A dans la fonction publique territoriale, il faut avoir le niveau II. On ne peut pas l'être si on ne l'a pas. C'est comme ça.

M. DEBUS :

Mais il y a aussi la promotion interne.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Merci, Monsieur le Maire.

Je ne pouvais pas ne pas réagir sur cette délibération. Dans un premier temps, ce sera un petit clin d'œil puisque, bien souvent, vous faites des retours en arrière en parlant de l'ancienne équipe municipale. Ce soir, je voudrais aussi faire un petit retour en arrière. Je me souviens que, très souvent, dès qu'il était question dans cette assemblée de parler de statut de contractuel (que ce soit vous ou vos collègues qui siégeaient à l'époque dans l'opposition municipale), que l'on avait toujours droit au couplet qui disait qu'il n'était pas raisonnable de faire appel à des emplois contractuels alors qu'il fallait privilégier ce que vous venez de dire à l'instant : les emplois de fonctionnaires titulaires. Donc, quand je lis dans le rapport de présentation que des candidats non titulaires répondant à certaines exigences, notamment en matière de diplôme et d'expérience professionnelle, sont les mieux à même d'occuper ces postes, cela peut faire un petit peu sourire, d'autant que, dans la liste des postes que vous fournissez, certaines fonctions peuvent parfaitement être assurées par des fonctionnaires territoriaux titulaires. Autres temps, autres mœurs. Voilà. C'était la remarque.

Sur le fond, il s'agit de la catégorie A, c'est-à-dire les salaires les plus élevés d'une collectivité territoriale. Je veux bien que cette liste soit exhaustive, que tous les postes soient pourvus et qu'il n'y ait pas de nouveaux postes à venir. Cela, on le verra à l'avenir. Mais, néanmoins, il y a déjà des postes qui dans cette liste n'existaient pas au préalable et qui ont été créés. Donc, qu'on le veuille ou non, il y a eu une inflation d'engagement d'un certain nombre de collaborateurs, qu'ils soient titulaires ou non. Je profite de l'occasion pour dire de faire attention à la dérive de ne pas trop charger la barque du fonctionnement et notamment du fonctionnement à travers l'inflation du poste du personnel.

Puis je profite aussi de cette délibération peut-être pour que vous nous rassuriez ou que vous nous informiez car on entend beaucoup de choses (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de cette mairie) par rapport à ce que je dirais une valse d'un certain nombre de postes au niveau des cadres. Par exemple, quid du poste de Directeur Général des Services ? Cette personne sera-t-elle remplacée (si elle est vraiment partie) ? Des D.G.A. qui étaient là puis partis après quelques mois seulement de présence seront-ils tous remplacés poste par poste ? N'y a-t-il pas une inflation de chargés de mission qui tout d'un coup viennent renforcer le cabinet ? Beaucoup de questions se posent. Pour éviter justement les mauvaises rumeurs, vous pourriez peut-être transmettre à l'ensemble du Conseil municipal l'organigramme actualisé de la Ville. On s'y retrouverait plus facilement.

Merci.

Le Maire :

Nous défendons l'idée qui est la nôtre d'embaucher en priorité des agents territoriaux. Je réaffirme que nous avons toujours cette même idée. Nous ne la retirerons pas. Parmi les candidatures que nous avons reçues pour ces postes, très peu d'agents territoriaux ont postulé. C'est la première des choses.

Deuxième chose. Vous êtes bien informé, Monsieur RAYNAL, pour l'avoir fait pendant des années. La gestion du personnel dépend du Maire. Il y a des instances paritaires dans cette ville. Tant que ces instances paritaires ne se seront pas réunies, je ne serai pas en mesure de vous donner un nouvel organigramme (s'il y en a un nouveau).

Par contre, au lieu d'écouter les bruits de couloir comme beaucoup de gens le font, je vous conseille de venir me voir directement. Je vous dirai ce qu'il en est. Mais, aujourd'hui, dans cette instance, rien n'a changé. La Directrice Générale des Services est en arrêt maladie. Elle est malade. Elle a eu une opération. Je dois la voir lundi. Elle doit passer me voir lundi. Un C.T.P. est prévu prochainement. Ensuite, je vous dirai si cette directrice reste ou pas. Aujourd'hui, en terme de loi et de procédure, je ne suis pas en mesure de vous informer sur ce sujet.

En ce qui concerne les chargés de missions (comme vous le dites), mon cabinet a bougé car Madame NEYRAUD a souhaité partir pour s'occuper de ses enfants. Bien sûr, elle sera remplacée. Aujourd'hui, en l'état, il faut attendre qu'elle ait terminé son temps de vacances. Lorsqu'elle ne fera plus partie du personnel de la mairie, on pourra la remplacer. On la remplacera. Il n'y a eu qu'un seul changement. Un nouveau directeur de la communication est arrivé en remplacement de Madame DAHAN qui a rejoint mon cabinet pour remplacer Madame MAKANDA qui est partie à l'Assemblée Nationale.

M. RAYNAL :

Pour occuper les mêmes fonctions ou pour avoir d'autres attributions ?

Le Maire :

Pas pour occuper les mêmes fonctions car nous sommes en train de tout réorganiser. Lorsque ce sera réorganisé, nous pourrons vous le donner.

M. DEBUS :

Il y a même eu aussi un changement de directeur de cabinet. Donc, cela fait deux changements.

Le Maire :

Oui mais depuis longtemps. Cela fait déjà deux mois à peu près. Vous êtes en retard dans l'information. J'étais avec mon ancien directeur de cabinet à l'Assemblée des Maires de France. Il a trouvé un autre emploi, mieux payé. Je comprends qu'il ait eu envie de partir pour être mieux payé. C'était plus conforme à sa vie personnelle. Mais cela le regarde. C'était son choix.

Monsieur RAYNAL, allez-y. Il n'y a rien de secret ici. Tout se sait dans les couloirs. On est dans un petit village. On est même en province. Vous vouliez rajouter quelque chose ?

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Oui, par rapport à ce que vous venez de dire sur l'attractivité d'un certain nombre d'emplois dans la Ville de Poissy et par rapport aux titulaires. Si j'ai bien compris, un certain nombre de candidatures ont été formulées. Mais vous n'avez pas forcément trouvé la bonne personne, d'où le recrutement de contractuels. A l'inverse, un certain nombre de fonctionnaires titulaires n'ont pas répondu. Cela me chagrine un petit peu car je pense que la Ville de Poissy est quand même, en tous les cas dans l'échantillon des villes yvelinoises, une commune d'importance. Cela veut dire que la ville perdrait de son attractivité. Cela m'ennuie un petit peu. C'était juste la remarque que je voulais faire.

Le Maire :

Je ne vais pas faire de politique politicienne. Croire que les gens n'ont pas répondu car ce n'est pas attrayant ... Je ne crois pas. Mais, enfin, je vous laisse la primeur de votre interprétation.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI
M. DEBUS.

15°/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ce tableau des effectifs est uniquement mis à jour pour des postes de psychomotriciens, postes qui existaient déjà. Il n'y a pas de recrutement non plus. Je vous rassure. Ces postes existaient déjà.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Vous venez de répondre à ma question.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ MODALITES DE RECOURS ET D'ORGANISATION DES ASTREINTES ADMINISTRATIVES

Le Maire :

Je crois qu'il est important de fixer très clairement, justement par une délibération cadre, et au regard de la réglementation, la liste des situations ouvrant la possibilité de recourir aux astreintes administratives, la liste des emplois pouvant effectuer des astreintes administratives, les règles générales de recours et d'organisation des astreintes, et de rappeler que les indemnités d'astreinte et d'intervention ne peuvent être accordées aux agents qui bénéficient d'un logement de fonction par nécessité absolue de service ou d'une nouvelle bonification indiciaire au titre des fonctions de responsabilité supérieure.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Là aussi, on a bien compris que c'était une délibération cadre et que c'était pour vous la possibilité de préciser un certain nombre de choses. Jusque-là, les fonctions techniques étaient peut-être plus ouvertes à l'astreinte que les fonctions administratives. Au-delà de cette ouverture des postes administratifs à une organisation basée sur l'astreinte (quelle soit quotidienne, hebdomadaire ou de week-end), et en fonction des aléas ou d'un incident qui surviendrait dans la Ville, un certain nombre de cadres pourraient intervenir. Donc, on monte dans la hiérarchie. Ces cadres pourraient eux aussi bénéficier d'un certain nombre d'avantages, quels qu'ils soient (soit des jours de compensation, soit des rémunérations supplémentaires). Là encore, j'alerte. Lorsque l'on est cadre avec un certain nombre de responsabilités ... Il est dans cette fonction inhérent que l'on puisse intervenir en dehors d'un temps de travail de base. Rentrer dans le système des astreintes va nécessiter un vrai contrôle. Pour beaucoup de collectivités que je connais et qui ont ce genre d'organisation ... S'il n'y a pas de contrôle strict, des dérives sont faciles. C'est un premier danger. Le deuxième danger consiste en la charge d'une manière sérieuse des dépenses de fonctionnement. Ou alors ce sont purement et simplement des mesures d'organisation qui sinon déguisent, en tous les cas permettent soit l'octroi de primes supplémentaires, soit l'augmentation de rémunérations supplémentaires. Le tout est de savoir jusqu'où l'on va et quel est l'esprit de votre nouvelle organisation.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

En fait, mon intervention porte exactement sur le même thème. Il s'agit de savoir effectivement si cela répond à un besoin particulier. Vous aviez pu constater des dérives en terme de fonctionnement, c'est-à-dire de non réaction en cas de nécessité. Vous parlez de délibération cadre. Est-ce bien un rappel à l'ordre ou plutôt un recadrage en interne ? Je pose aussi ma question habituelle : en terme de budget ou même de réel, combien cela coûte-t-il globalement et annuellement ?

Le Maire :

Pour répondre globalement, je vous précise que des gens ont déjà des astreintes et que des gens sont payés. D'accord ? C'est la première des choses. Il faut pouvoir clarifier ces astreintes car il faut effectivement pouvoir les contrôler. Aujourd'hui, grâce à cette délibération, un cadre sera mis au niveau du fonctionnement et ce sera contrôlé.

Maintenant, je pourrais juste vous dire qu'en ce qui concerne les cadres, ce n'est pas une rémunération supplémentaire (comme le faisait remarquer Monsieur RAYNAL). Par exemple, des cadres ont travaillé toute la journée du 11 novembre. Je ne les ai pas vu poser des heures supplémentaires ni entendu parler d'astreinte ni rien du tout. Donc, je crois que c'est aussi un état d'esprit.

En tant que Maire, je peux être réveillé à n'importe quelle heure. Moi, je suis d'astreinte 24 heures sur 24. J'ai vraiment tous les moyens de contrôler si le cadre d'astreinte est vraiment disponible et la durée de cette astreinte. Mais il faut à un moment donné fixer un cadre pour pouvoir justement fonctionner dans une logique et une évaluation qui sera nécessaire. Si l'on pense, dans l'évaluation, que cela coûte vraiment trop cher et que les astreintes sont trop nombreuses, on prendra évidemment les mesures qui s'imposent. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

De simples précisions, toujours par rapport à l'article 3 (comme cela a été évoqué par Monsieur RAYNAL). L'astreinte du lundi matin au vendredi soir : du lundi 8h30 au vendredi 18h00 ... J'ai un peu de mal à la comprendre par rapport à un service ordinaire. Donc, je n'ai peut-être pas tout compris mais ... Si vous voulez bien me réexpliquer la chose, ce ne serait que mieux. Je pense qu'il y a une petite coquille. Il y a l'astreinte du week-end : du vendredi 18h00 au lundi 8h00. Et une astreinte du vendredi soir au lundi matin : du vendredi 18h00 au lundi 8h30. Cela change un petit peu. Petite nuance, peut-être.

D'autre part, il n'y a pas d'astreinte de nuit spécifiquement mentionnée. Les personnes d'astreinte pour la semaine entière (du lundi au vendredi) sont-elles les mêmes que celles qui se chargent des astreintes de nuit ?

Le Maire :

C'est simple. L'astreinte du lundi 8h30 au vendredi 18h00 signifie qu'elle porte sur toute la semaine (avec les nuits). Il est vrai qu'il est compliqué de demander à une personne d'être d'astreinte un jour puis un autre jour. Donc, après réflexion, on a préféré que cela soit sur une durée d'une semaine. Mais, évidemment, la personne qui a fait toute la semaine ne va pas forcément faire le week-end. Donc, elle va reprendre l'astreinte du vendredi soir 18h00 au lundi matin 8h30. Les astreintes du week-end, du vendredi 18h00 au lundi 8h00, ont été rajoutées car elles nous permettront quelquefois ... Cela veut dire à peu près la même chose, en plus. Les deux phrases sont à peu près les mêmes.

Mme de VAUCOULEURS :

Si cela veut dire à peu près la même chose, quelle est la nuance ?

Le Maire :

Il n'y a pas de nuance.

Mme de VAUCOULEURS :

On peut en retirer une, alors.

Le Maire :

On peut en retirer une. C'est exactement la même chose.

Mme de VAUCOULEURS :

Et pour les astreintes de journée, du lundi 8h30 au vendredi 18h00 ?

Le Maire :

C'est la nuit aussi. C'est toujours la nuit. Quand c'est de 18h00 à 8h00 ou 8h30, c'est toujours la nuit.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Là, il s'agit de personnel administratif. Ce n'est pas du personnel technique.

Le Maire :

Non.

M. MONNIER :

Donc, vous aurez un cadre qui sera de permanence toute la semaine, tout le temps ? Donc, vous devriez pouvoir déterminer le coût. Vous avez un cadre en permanence, tous les jours, toute l'année.

Le Maire :

Mais c'est une astreinte, Monsieur MONNIER.

M. MONNIER :

Et alors ? Comment, une astreinte ?

Le Maire :

C'est une astreinte. Il faut l'acter.

M. MONNIER :

Oui.

Le Maire :

On ne peut pas demander à un cadre d'être corvéable 24 heures sur 24 et à la merci. Il faut bien qu'il ...

M. MONNIER :

Mais c'est quoi, une astreinte ? L'agent est disponible. On peut le joindre n'importe quand.

Le Maire :

Oui.

M. MONNIER :

Oui. Il y a une rémunération là-dessus ou il y a quelque chose ...

Le Maire :

Mais ces astreintes sont aussi ... Lorsque la mairie fonctionne normalement, il y a fatalement des responsables de service qui peuvent répondre à un certain nombre de choses. Mais c'est aussi pour les moments les plus importants (la neige ...).

M. MONNIER :

Ce que je veux dire, Monsieur le Maire, c'est que vous avez un cadre qui sera désigné de permanence toute la semaine.

Le Maire :

Oui.

M. MONNIER :

Donc, vous savez très bien combien cela va coûter.

Le Maire :

Mais il ne va pas être payé pendant ces moments-là.

M. MONNIER :

Ou payé ou un rendu.

Le Maire :

Il n'est payé que s'il se déplace. Et comme, dans notre ville (parce que cela vient de vous), un certain nombre de cadres ont des logements de fonction, ils ne sont pas payés pendant leur astreinte. Voyez. Regardez bien l'ensemble des choses.

M. MONNIER :

Attendez. Dans une astreinte, il y a une compensation.

Le Maire :

Voilà.

M. MONNIER :

Il y a une compensation. Attendez. J'ai fait suffisamment d'astreinte dans ma vie. Il y a une compensation. Et, en plus, si vous vous déplacez, vous avez autre chose.

Le Maire :

Non car j'ai précisé que les personnes qui avaient un logement de fonction pour utilité de service n'étaient pas financées, ne touchaient pas pour les astreintes.

M. MONNIER :

Attendez. Tous les cadres n'ont pas un logement de fonction quand même.

Le Maire :

Dans cette ville ?

M. MONNIER :

Oui.

Le Maire :

Si, Monsieur MONNIER. Dans cette ville, c'est vous qui nous avez laissé cet héritage. Tant mieux pour eux.

M. MONNIER :

Il n'y a que des cadres, que des chefs de service qui peuvent être d'astreinte ? Que ceux qui ont un logement de fonction ?

Le Maire :

Normalement, lorsqu'il y a des événements exceptionnels, il serait quand même plus sérieux que des responsables de service aient la possibilité de faire des choix dans leur délégation. Cela me paraît un peu logique.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

17°/ MODALITES FINANCIERES ET CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire :

On a décidé depuis un moment de mettre la réussite éducative au niveau de la Caisse des Ecoles auparavant gérée par le C.C.A.S. Il est donc nécessaire de mettre ce personnel à la disposition de la Caisse des Ecoles et de l'acter.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je reprends ma question de tout à l'heure. Quels sont vraiment les rôles et missions de la Caisse des Ecoles ? Pour moi, cela mériterait en tout cas clarification.

Le Maire donne la parole à Mme METZGER :

Monsieur DEBUS, la Caisse des Ecoles est un organisme obligatoire depuis ... Je n'ai plus la date mais je vous promets une leçon sur la Caisse des Ecoles lors du prochain Conseil municipal. La Ville de Poissy a une Caisse des Ecoles depuis mil huit cent je ne sais combien. Forcément, cette Caisse des Ecoles a toujours fonctionné et continue à fonctionner. Au départ, elle était faite pour les enfants qui nécessitaient un soutien pour aller à l'école. Bien évidemment, ce n'est plus le cas depuis longtemps dans quasiment aucune Caisse des Ecoles de France. Je vous promets quelque chose de beaucoup plus circonstancié pour la prochaine fois. La Caisse des Ecoles à Poissy a donc le fonctionnement de toutes les Caisses des Ecoles de France, avec des élus parents d'élèves, des élus que vous avez désignés ici autour de cette table, un représentant du Préfet et l'Education Nationale, bien évidemment. Que fait la Caisse des Ecoles à Poissy jusqu'à ce jour ? Elle subventionne la plupart des projets pédagogiques qui permettent aux enfants des écoles maternelles et élémentaires d'aller aux musées, la Ville de Poissy mettant à disposition gratuitement les cars. La Caisse des Ecoles aide à payer les intervenants ou les entrées. La Caisse des Ecoles offre tous les spectacles JMF (merci, Madame DOMERGUE, de m'aider). Tous les spectacles JMF sont financés par la Caisse des Ecoles. C'est pourquoi les enfants des écoles de Poissy qui vont aux JMF ne payent qu'un euro de participation. Elle aide au fonctionnement des bibliothèques de classes avec une subvention forfaitaire. Je vous en parlerai la prochaine fois. J'oublie certainement un certain nombre de choses. Et il se trouve qu'il a été décidé par les uns et les autres et notamment par le C.C.A.S. qui a largement assez de travail que faire porter la réussite éducative par la Caisse des Ecoles était une bonne idée. Cela a d'ailleurs été acté ici autour de cette table au moment du C.U.C.S. de l'année dernière et approuvé par Madame le Préfet et par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Nous sommes donc en train de régulariser cette affaire. Je vous parlerai aussi de la réussite éducative mais vous en avez entendu parler puisque vous avez été longtemps au C.C.A.S. Donc, je vous promets une heure de leçon de Caisse des Ecoles et de réussite éducative lors du prochain Conseil municipal.

M. DEBUS :

On voit bien effectivement l'ancienne enseignante. Merci. La Caisse des Ecoles ... Je connais puisque j'ai des enfants également qui vont aussi effectivement à l'école et qui en bénéficient bien sûr. En fait, mon propos ... C'est simplement de savoir, avec le transfert d'un certain nombre de choses et du coup qui nécessite l'emploi d'agents territoriaux, si l'on n'est pas en train de créer un genre de service bis par la petite porte et ...

Le Maire :

Non. Monsieur DEBUS. On ne créé pas ...

M. DEBUS :

Et cela, c'est ... On va dire ... Pourquoi pas ?

Le Maire :

On ne créé pas un autre service bis.

M. DEBUS :

Attendez. Attendez. Je vais juste terminer.

Le Maire :

Je vais vous répondre tout de suite car l'on va gagner du temps. Ces agents sont actuellement payés par le C.C.A.S, c'est-à-dire qu'ils sont déjà là. C'est juste un passage du C.C.A.S. à la Caisse des Ecoles. Bien sûr, on le retrouvera dans la subvention qui va être donnée à la Caisse des Ecoles, qui sera en moins sur le C.C.A.S. Voilà. C'est tout.

M. DEBUS :

Entre une Caisse des Ecoles (si je reprends le terme étymologique) qui est là pour payer, pour subventionner, pour aider effectivement les parents et les enfants des écoles ... Ne donne-t-on pas un rôle beaucoup plus opérationnel ? A ce moment-là ... Moi, je suis désolé. Encore une fois, je demande que le rôle et les missions de la Caisse des Ecoles soient peut-être clarifiés. Moi, le C.U.C.S. ... Je n'y étais pas. Le C.C.A.S. ... Monsieur le Maire m'en a sorti. Après, ne me reprochez pas de ne pas être au courant de ... Et suite à vos propres vicissitudes. Il faut aussi être cohérent vis-à-vis de cela. Il ne faut pas non plus oublier l'histoire récente.

Le Maire :

Passer la réussite éducative à la Caisse des Ecoles, c'est un choix politique. Le choix politique est très simple. Au sein de la Caisse des Ecoles, il y a les élus des parents. C'est-à-dire qu'il y a des citoyens, à la différence du C.C.A.S. où il y a beaucoup d'organismes et quelques citoyens. Mais ce n'est pas la même chose et ce n'est pas la même motivation. Les parents qui font partie de la Caisse des Ecoles et qui sont donc citoyens auront leur mot à dire sur la réussite éducative. C'est notre choix politique. Nous avons fait ce choix car il nous semblait important de donner aussi la parole aux parents qui représentent les autres familles alors qu'ils ne sont pas représentants des familles au C.C.A.S. C'est vraiment très simple. Sur un plan financier, il s'agit du passage d'un compte du C.C.A.S à un autre compte puisque les personnes sont déjà payées par la Ville, travaillent déjà pour la Ville, et font déjà un certain nombre de choses.

M. DEBUS :

Merci de votre éclairage en tout cas.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

18°/ AVENANT N° 1 A LA CONVENTION SUBSEQUENTE N° 2 REGISSANT LES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE ET LA COMMUNE

Le Maire :

Une convention règle les relations entre la Régie du théâtre et la commune. Au regard de cette convention, il est nécessaire ce soir de faire un avenant. En effet, pour pouvoir faire des spectacles (principalement des spectacles de la Ville), il faut avoir du personnel de sécurité. Cela a un coût pour la Régie du théâtre. Il faut donc mettre en place cet avenant pour pouvoir payer la Régie du théâtre sur la sécurité qu'elle met en œuvre lorsqu'il y a des manifestations pour la Ville. Je crois que ce n'est pas plus compliqué que cela.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, merci de ces explications.

Mon intervention est plus un petit clin d'œil qu'autre chose. Ne m'en voulez pas mais je m'adresserais presque plus à votre adjointe chargée de la culture qu'à vous-même. Quand j'ai lu cette délibération, j'ai bien compris qu'il s'agissait là aussi, sinon d'une régularisation, de faire en sorte que la Ville de Poissy puisse apporter un petit peu plus de soutien à la Régie du théâtre, elle-même confrontée à la charge de l'utilisation du fonctionnement de la salle Molière du théâtre de la Ville de Poissy. J'ai cru comprendre, à travers la présentation qui nous en est faite, que la programmation de la Ville de Poissy fait en sorte que ce théâtre est peut-être plus utilisé et que le personnel (ou du personnel extérieur embauché d'une manière temporaire) a plus de temps de travail à cause de la richesse de la saison culturelle et par conséquent qu'il était nécessaire que la Ville de Poissy puisse abonder un petit peu plus les finances de la Régie du théâtre. Jusque-là, cela me paraissait assez limpide.

J'ai été un petit peu étonné. J'ai trouvé un document, très bien fait d'ailleurs. Et je me vois interpellé par un titre : « Mais où est donc passée la culture ? ». Quand je vois que les personnes chargées de la rédaction de ce document se trouvent aussi ou du moins au rang des personnes qui l'ont rédigé ... Votre adjointe à la culture ... J'avoue que j'y perdais un petit peu mon latin. A moins que ... Car, après, j'ai réfléchi quand même. J'ai essayé de comprendre. Je me suis dit qu'une société extérieure était peut-être en train de réfléchir sur la bonne forme de la communication de la Ville de Poissy et qu'elle avait peut-être conseillé d'accentuer la communication dans la ville pour porter un peu plus loin la culture. Ce document a peut-être été inspiré par la société qui (de mémoire) doit s'appeler EURO RCG. Voilà. Je me posais ces petites questions. J'aurais préféré le faire d'ailleurs après le vote car je me suis aussi posé la question (vous voyez que cette délibération m'a fait beaucoup réfléchir) de savoir si Madame CHIGNAC allait la voter ou pas. J'étais un petit peu inquiet.

Le Maire :

La Régie du théâtre a été créée car, à l'époque, la C.R.C. avait demandé à ce que vous mettiez un peu d'ordre. Nous sommes arrivés. Il y avait une Régie du théâtre. Nous continuons à mettre de l'ordre et à clarifier les relations entre la Régie du théâtre et la Ville. Evidemment, beaucoup de spectacles ont été mis en œuvre. Du personnel a été mis à disposition de la Régie du théâtre. Des gens payés par la Ville sont maintenant payés par la Régie du théâtre pour éclaircir un peu le fonctionnement. Nous avons un problème d'utilisation du théâtre. Il y a tellement de demandes. Les demandes proviennent non seulement des gens de la Ville mais aussi de nos collègues d'Orgeval, de Villennes, qui veulent venir faire un spectacle, du Lion's Club, du Rotary. Tout le monde veut venir. Des associations pisciacaïses ont aussi envie de s'exprimer. Lorsque je parle d'associations pisciacaïses dans cette enceinte, je ne ferai pas de commentaire sur une manifestation écrite de l'une d'elle qui représente une sensibilité de notre Conseil municipal bien sûr et qui a pensé bon écrire sur la culture. Mais c'est son problème. Ce n'est pas un débat. Je pense que Madame CHIGNAC qui est une femme responsable et présidente de la Régie du théâtre a tout intérêt, lorsqu'elle paye des gens pour assurer la sécurité lors de manifestations de la Ville, à ce qu'il y ait dans les caisses de la Régie du théâtre la somme équivalente pour ne pas la mettre en danger. Je ne ferai pas de commentaire sur l'écrit que vous avez montré, très politiquement et très intelligemment. Je crois que ce n'est pas nécessaire.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Je ne ferai pas non plus de commentaire sur la deuxième partie de votre intervention puisque ce n'est pas du tout ici le lieu pour en faire. Mais on pourra en débattre à d'autres moments. Je voudrais juste vous préciser quelque chose sur l'objet et le pourquoi de cet avenant. Vous avez parlé de la richesse de la programmation. Elle n'est pas concernée par cet avenant. L'avenant ne concerne que les manifestations hors programmation officielle précisément. Ce sont les manifestations sur l'initiative de la Ville et aussi sur l'initiative des associations, comme vous le savez. Simplement, la législation a évolué. Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de prendre des agents de sécurité pour chacun des spectacles, charge qui n'existait pas il y a seulement encore deux ans mais qui existe bel et bien aujourd'hui. Par ailleurs, ces manifestations hors programmation nécessitent aussi des intermittents du spectacle, quelquefois même la location de matériel. Ce sont bien ces charges hors programmation mais qui sont supportées par le budget de la Régie qu'il fallait clarifier et mettre à part. C'est vraiment uniquement sur ces actions que porte l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ ATTRIBUTION DE RECOMPENSES, GRATIFICATIONS, CADEAUX ET PRIX DIVERS

Le Maire :

On a aussi décidé de faire une délibération cadre puisque l'on achète régulièrement des fleurs. On offre des petits stylos pour les mariages. Et il y a parfois des événements particuliers. Il est important d'avoir une délibération cadre qui limite bien sûr financièrement les possibilités mais qui clarifie un peu et qui n'oblige pas à venir à chaque fois au Conseil municipal pour dire que l'on va acheter un bouquet de fleurs à Monsieur untel, à Monsieur SARKOZY qui vient nous voir ici à Poissy. On va lui acheter un bouquet de fleurs. Donc, cela doit passer au Conseil municipal. C'est une manière d'avoir un cadre complet et total.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Effectivement, c'est très bien. Cela va effectivement dans le bon sens. Vous avez juste oublié un tout petit point (c'est aussi un clin d'œil) : la limitation des frais de bouche dont on a déjà parlé dans le passé.

Le Maire :

Vous parlez des frais de missions ? C'est ça ?

M. DEBUS :

Des frais de bouche.

Le Maire :

Des frais de bouche. Cela n'a rien à voir. Mais je peux juste vous apporter une précision. Vous le verrez dans le compte administratif. Je crois que l'équipe actuelle a dépensé un quart des frais de bouche par rapport à ce qui était dépensé avant. Donc, vous pourrez regarder. On n'a aucun problème par rapport à cela.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20% GARANTIE D'EMPRUNT DE 2.340.000 € à la S.A. D'H.L.M. FRANCE HABITATION

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette garantie d'emprunt accordée à une société d'H.L.M. pourrait paraître tout à fait classique s'il ne s'agissait de financer les toutes premières réhabilitations du parc locatif social de France Habitation sur la Coudraie. France Habitation demande que la Ville garantisse pour elle deux prêts d'un montant total de 2.340.000 euros pour financer la réhabilitation de 101 logements dans les bâtiments G et E de la Coudraie.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je reprends aussi une remarque que j'avais déjà faite dans le passé mais que je vais transformer effectivement en demande. A chaque fois que l'on fait une garantie d'emprunt, il y a la réservation d'un certain nombre de logements. On en a déjà fait effectivement un certain nombre. Ma demande porte sur l'obtention d'une liste exhaustive résultant donc de toutes ces opérations de garantie d'emprunt, avec l'actuelle majorité comme avec la précédente, pour savoir combien cela peut globalement représenter sur la Ville. Bien sûr, après, derrière le pendant ou le corollaire, les modalités d'attribution.

Le Maire :

Vous faire un état des négociations que l'on a eues ... Mais il y a le compte administratif. Vous trouverez tout à l'intérieur. Il est d'une clarté là-dessus ... Sans problème.

Par contre, si c'est votre souci ... Normalement, au regard de la loi, les sociétés d'H.L.M. doivent nous en réserver à peu près 20 %. Nous négocions toujours à hauteur de 30 - 35 %. En général. Elles acceptent. Evidemment, il y a des problématiques car il y avait à l'époque des conventions avec PSA. Il faut attendre qu'elles arrivent à leur terme pour pouvoir récupérer ces logements. C'est une manière de faire en sorte que la Ville puisse disposer de beaucoup plus de logements. Il y a fatalement un délai. Mais, sur les comptes et sur le calcul ... Prenez le compte administratif de l'année dernière. Tout est dedans.

M. DEBUS :

Si j'en fais la demande, c'est que ce n'est pas aussi clair que cela.

Le Maire :

On en parlera tout à l'heure à la fin mais il faut savoir parfois lire les budgets. Je pensais que vous saviez tout à fait le faire.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**21°/ SIGNATURE D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE
RESIDENTIELLE (CDOR) AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES FIXANT
DES OBJECTIFS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR LA PERIODE 2011 -
2013**

Le Maire :

Ces contrats permettent en général d'accompagner les objectifs du schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré dans les Yvelines et apportent une aide financière aux collectivités afin de faciliter les opérations de logements et faire face aux conséquences de son développement.

Le contrat porte sur un objectif de production pluriannuel de logements en prenant en compte des qualités urbaines, architecturales, environnementales, et en diversifiant l'offre par type de logements.

L'aide financière est à hauteur de 5.000 euros par logement. Il fut un temps où elle était beaucoup plus élevée. Mais je pense que Monsieur RAYNAL va nous l'expliquer.

La Ville de Poissy a décidé de s'engager dans une contractualisation avec le Département des Yvelines afin de développer l'offre résidentielle sur le territoire communal et, suite aux échanges entre les services de la Ville et la Direction de l'Habitat du Conseil Général des Yvelines avec une validation préalable du Maire et des élus en charge de l'urbanisme et de l'habitat, les objectifs contenus dans ce contrat ont donc été arrêtés.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur l'historique des CDOR. Nous ne sommes pas là pour ça.

Je voulais vous dire que nous nous réjouissons de cette délibération. A titre personnel, je vais m'en réjouir à deux niveaux. Effectivement, au nom du Conseil Général, je suis heureux de voir qu'une commune de plus vient rejoindre pratiquement la centaine de contrats déjà signés par d'autres communes du Département, ce qui a tendance à démontrer que cette initiative du Département était une bonne initiative. Elle était tellement bonne et il y a eu tellement de contrats signés qu'il a fallu effectivement à un moment donné revoir les conditions. Il est vrai (vous l'avez souligné) que le contrat portait sur 10.000 euros lorsque les CDOR ont débuté. Aujourd'hui, il ne porte que sur une somme divisée par deux pour deux raisons. Le Département s'est lancé dans cette politique car les finances le lui permettaient. Ensuite, il fallait pouvoir contribuer à aider un certain nombre de communes à bâtir. Je pense que c'était une vraie démarche citoyenne. Ce contrat a été fait pour inciter les villes et certaines communes à bâtir, chose qu'elles n'avaient pas forcément faite ou qu'elles ne feraient pas forcément si elles n'étaient pas soutenues dans cet effort. Tout cela pour répondre à un effort global. On sait tous que nous manquons cruellement de logements et notre département n'est pas une exception par rapport aux autres départements de l'Ile-de-France. Donc, en tant que Conseiller Général, j'en suis ravi. Au niveau de la Ville de Poissy, il est très bien que l'on puisse accrocher cette disposition exceptionnelle. Tant mieux pour les finances de la Ville. Je pourrais émettre un petit regret. Si cela avait été signé plus tôt, on aurait d'abord pu bénéficier des conditions que je viens de décrire (les conditions préalables). Ce dossier a été engagé aux alentours de l'année 2007 - 2008. Il a été interrompu. Il a été repris. Mais cette période de latence a fait que l'on est passé de 10.000 à 5.000 euros. Et tout ce qui n'a pas été fait ou tous les permis de construire qui n'ont pas été déposés ... Cela a été autant de retard, d'abord pour le développement de la ville et aussi pour les finances de la commune puisqu'elles auraient pu engranger une manne supérieure. Je suis bien dans l'obligation de constater qu'il y a eu un frein politique à un certain nombre de programmes dans la Ville qui peut expliquer cette situation.

Je ferai une deuxième observation. Par rapport à ce contrat 2011 - 2013 dont le volume paraît relativement modeste, on pourrait imaginer qu'il soit plus important. Il est vrai que l'on a encore dans notre ville (et c'est une chance pour Poissy) un certain nombre d'espaces qui pourraient être urbanisés sans faire l'addition de quelques opérations parfaitement présentées et décrites dans cette délibération mais qui sont en fait somme toute une addition de petites opérations pour lesquelles la Ville n'est pas forcément moteur. Je veux dire par là que nous avons 15 hectares dans une Z.A.C. Nous avons les territoires du côté de Poncy. Nous avons les territoires de la Coudraie. Si j'additionne tous ces hectares, je ne suis pas loin de 50 hectares aménageables. Là, il y a des perspectives. Je me disais aussi (peut-être à travers le CDOR) que des voiles auraient été levés sur tout ce qui allait se passer. Ce n'est pas le cas. Je constate et je redis que c'est une addition d'un certain nombre de programmes. Certes, il y a la rue du Docteur Labarrière dont on a déjà entendu parler depuis longtemps. Certes, il y a un programme sur le boulevard Robespierre. Mais, pour d'autres endroits, on ne sait pas. Pour l'îlot Paul Codos, on ne sait pas où cela en est. Il est dommage qu'il ne fasse pas partie de ce projet car, là, c'étaient quelques logements supplémentaires. On nous avait parlé de résidence sociale jeunes ou ... Peu importe. Je ne sais pas où cela en est. C'est dommage car tout cela aurait pu être additionné. Il y a des clauses particulières dans le CDOR mais, en fonction de la nature de vos opérations, vous pouvez très bien rentrer dans les clous. Vous le savez très bien. S'agissant des logements dont on nous parle sur les deux ans à venir, on est un petit peu en retrait de ce que l'on aurait pu imaginer avec un vrai souffle de développement urbain à Poissy.

C'étaient juste les commentaires que je voulais faire.

Le Maire :

Les foyers de jeunes travailleurs ne sont pas éligibles au CDOR. Vérifiez mais vous verrez qu'ils ne sont pas éligibles. C'est la première des choses.

Lorsque vous parlez du secteur de Poncy, il faut quand même être sérieux. Moi, je n'aurais pas fait ce choix. Mais, vous, vous l'avez fait à l'époque. On est dans le cadre de l'O.I.N. Dans le cadre de l'O.I.N., la Ville n'est pas maître. C'est vous qui avez fait ce choix. Maintenant, on est en train de négocier. On n'est pas maître de l'aménagement total de ce territoire. Le Préfet doit préalablement donner son accord. Donc, faire un accord dans le cadre du CDOR avec le Conseil Général sur un territoire pour lequel on va faire des propositions mais dont on n'est pas totalement maître ... C'est déjà un premier problème.

Pour ce qui est des hectares du nouveau quartier ...

M. RAYNAL :

Il faut encore le faire.

Le Maire :

Mais c'est fait. Cela va se faire. C'est déjà parti. Vous allez vous en rendre compte petit à petit. Vous voulez toujours à tout prix dire que l'on ne fait rien. Moi, je peux vous dire que l'on a un certain nombre de projets en cours dans les cartons. La seule différence, c'est que nous, nous n'appelons pas des promoteurs ... Ils ne construisent pas des immeubles. Nous travaillons sur un projet global car nous avons une vision globale de la Ville. Je crois qu'il était nécessaire d'arriver à une vision d'aménagement global et de ne pas construire pour construire. Il fallait à un moment donné prendre un peu de respiration. Finalement, on a vu dernièrement une étude qui disait que l'on n'avait pas assez construit. Vous voyez. Vous donnez des leçons mais, en même temps, les gens qui ont fait cette étude disent que l'on n'a pas assez construit de logements pendant les vingt dernières années. Donc, c'est assez intéressant. Même notre propre vision était mauvaise puisque nous pensions qu'il y avait trop de constructions et, en même temps, ... Donc, je crois que si l'on veut penser la Ville de Poissy de demain, bien sûr dans le cadre de l'O.I.N. et bien sûr dans le cadre de l'intercommunalité future ou autre, il faut un aménagement global. Nous, nous avons un vrai projet d'aménagement qui tient compte de l'ensemble des quartiers pour pouvoir les lier et qui tient compte d'une réflexion. On ne construit pas pour construire. On construit car cela va donner du lien, car cela permettra d'aménager les transports. Il y a plein de choses à faire avant.

Il y a les problématiques d'école. Je pense que les habitants du quartier de Noailles dont les enfants sont dans l'obligation d'aller à l'école dans un autre quartier faute de construction dans le leur ne sont pas non plus très contents. Aujourd'hui, c'est nous qui prenons. Ce n'est pas vous. Mais nous assumons. En tous les cas, ils n'ont pas d'école. Donc, je crois qu'il faut penser l'aménagement de manière globale et en prenant le temps.

Puisque nous faisons ce soir un tout petit peu de politique, je suis assez content que vous soyez heureux car moi aussi. Au moins, avec le Conseil Général et son président, on va pouvoir signer ensemble et dire au niveau de la presse qu'il s'agit d'une action conjointe avec la Ville.

Vous avez sorti des écrits. Je lis dans la presse qu'un Conseiller Général (l'un de vos collègues) pense que c'est lui qui fera un terrain synthétique sur Beauregard. Il oublie juste dans sa tête ... En plus, un ministre vient sur mon territoire sans me prévenir. Ce n'est pas très républicain. Mais ce n'est pas lui qui va le faire. C'est la Ville qui a monté le projet. C'est la Ville qui a déposé un projet régional et un projet au Conseil Général. C'est la Ville qui bien sûr va devenir partenaire du Conseil Général. Donc, je trouve qu'il faut à des moments donnés réfléchir un peu quand on veut faire de la communication et ne pas raconter n'importe quoi. Ce n'est ni le Conseil Général ni le Ministre des Sports qui feront ce terrain. C'est la Ville qui a préparé le projet.

Comme vous avez fait très intelligemment un peu de politique tout à l'heure, je m'autorisais à en faire car je sais en faire aussi. Cela me détendais.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Sur le principe effectivement, créer des logements est louable et nécessaire. Cette délibération permet enfin d'avoir un financement du Conseil Général. Comme on l'a relevé, l'aide financière était beaucoup plus importante. C'était le double, quand même. Donc, là, on a deux fois moins. Victime bien sûr de son succès également au sein des Yvelines. Mais il y a aussi le temps de latence (comme on l'a rappelé) pour signer ce type de convention. Maintenant, le tout est de savoir quels sont les choix opérés et également l'art et la manière de les faire passer. Je ferai donc quelques commentaires et remarques sur le sujet.

La première concerne l'accession à la propriété. J'ai franchement aussi du mal à trouver les 61 % d'accession dans le tableau descriptif proposé. Alors, peut-être comptez-vous le faire avec le futur quartier Eoles. Mais il serait utile de nous indiquer comment effectivement vous comptez atteindre cet objectif. Là, pour l'instant, je ne vois que les vingt constructions en accession sociale de l'îlot R de la Coudraie. Finalement, il n'y a que 4 % d'après ce qui est indiqué dans le tableau, ce qui m'apparaît quand même particulièrement faible.

Deuxième point : le taux de logements sociaux. Déjà un taux de 39 %, effectivement assez élevé. C'est aussi un choix politique. Mais, maintenant, il m'apparaît plutôt minimisé. Enlevons les permis signés en 2010. Et nous arrivons en fait à près de 44 %, autant dire la moitié de logements sociaux. C'est un point que je souhaitais mettre effectivement au clair. Donc, 39 ... Cela me semble effectivement un peu faible vu la réalité des chiffres si l'on retire effectivement les actions de 2010, sachant qu'il s'agit du projet 2011 - 2013. Par principe, j'enlève 2010.

Le troisième point concerne les aménagements routiers. Autant pour le quartier de la Coudraie, l'ensemble des aménagements routiers et de circulation est prévu, autant pour celui de La Bruyère, les habitants n'attendent plus rien suite à la façon assez cavalière avec laquelle vous les avez traités. C'est peut-être de l'histoire ancienne mais elle est encore toute récente puisque les travaux ne sont pas encore tout à fait commencés ou à peine commencés.

Quatrième point : je suis également étonné qu'il n'y ait pas de planning prévisionnel en dehors de ceux de la Coudraie. Bizarrement, un certain nombre d'échéances sont données pour la Coudraie mais pas pour tous les autres. Je ne sais pas. C'est sûrement un oubli ou alors un manquement. Je ne sais pas.

Cinquième point : la dénomination des secteurs. On parle effectivement du secteur La Coudraie - Poncy. Je demande simplement une chose, celle de ne pas oublier effectivement de dissocier à la fois les noms et les projets. Aujourd'hui, il y a bien le projet de la Coudraie mais on n'a pas le projet de Poncy. Donc, c'est plutôt sûrement sur la forme mais, en tout cas, la distinction me paraît nécessaire.

Enfin, je reviens aussi sur la composition des constructions. C'est le sixième point. Vu le très faible nombre de pavillons, n'assistons-nous pas simplement au bétonnage de Poissy ? D'une certaine manière, on comprend mieux effectivement pourquoi vous vouliez aussi faire une intercommunalité jusqu'aux Mureaux, ville qui, elle aussi, a été particulièrement bien bétonnée. Alors, peut-être que vous ne l'avez pas fait suffisamment. Je ne sais pas de quelle étude cela ressort. Mais je ne peux pas m'empêcher effectivement de faire cette remarque-là également.

Merci.

Le Maire :

Je ne vais pas répondre sur l'ensemble de vos remarques.

Monsieur DEBUS, je vous conseillerais d'aller au Service Urbanisme, c'est-à-dire de travailler un peu et de regarder l'ensemble des projets. Vous pourrez les voir. Il y a de très belles images. On pourra tout vous expliquer.

Si vous avez un souci sur les logements sociaux ... Lorsque nous sommes arrivés, le quartier de la Coudraie était normalement à 100 % du logement social (descendre dans ce quartier à 38 %). Vous voyez donc que l'on ne fait pas du logement social pour faire du logement social. On fait de la mixité sociale dans notre manière de réfléchir. Je crois que c'est important car ce sera certainement le monde de demain. Il est temps d'arrêter de construire des lieux où l'on parque des gens comme on l'a fait pendant des années. Mon collègue des Mureaux (puisque vous l'avez cité) essaye aussi d'amener de la mixité sociale, c'est-à-dire d'abattre des immeubles, de construire en accession à la propriété pour mixer un petit peu l'ensemble. Il a réussi en certains endroits mais un peu moins pour d'autres. C'est comme ça. C'est la vie.

Juste une remarque sur le quartier de La Bruyère. Je voudrais juste vous rappeler qu'il s'agit d'une opération privée. Ce n'est pas une opération de la Ville. On a essayé, avec les habitants, très bien manipulés du reste (mais c'est un autre débat), d'encadrer un petit peu la réflexion. On va bientôt avoir une nouvelle réunion, prévue avec les trois promoteurs, pour continuer à discuter avec les habitants. On a gagné un espace pour en faire une crèche ou autre chose. Donc, un travail a été fait. Je veux bien que vous puissiez passer un message aux gens du quartier de La Bruyère en leur disant qu'on les a maltraités, qu'on ne pense pas à eux et (comme certains le disent dans la Ville) qu'on ne pense qu'aux gens de la Coudraie. Mais je serais tenté de dire que tout cela n'est pas le plus important. Ce type de manipulation politicienne revient un jour en boomerang. Moi, je suis pour donner du sens au temps. Lorsque l'on ment aux gens, ils s'en rendent compte un jour. Donc, on a été mentir aux habitants du quartier de La Bruyère. Il y a une seule chose pour laquelle je suis en accord total avec eux. Cela concerne effectivement les problématiques de circulation et de parking pour lesquelles on a réfléchi. On essaye de trouver des solutions. C'est compliqué car beaucoup de quartiers à Poissy sont fermés. Lorsque l'on rentre avec la voiture, il faut ressortir par le même endroit. C'est valable pour le quartier de La Bruyère mais aussi pour le quartier de Saint-Exupéry. C'est valable pour la Coudraie. Dans notre mode de penser, on a essayé. C'est valable pour plein d'endroits. Donc, ce n'est pas simple.

Qui que ce soit à notre place aurait ce type de réflexion. Je crois qu'il faut parfois remettre les choses un peu en équilibre. On n'a pas maltraité les gens du quartier de La Bruyère. Il y a des gens qui, pour des stratégies politiques, ont été leur raconter un certain nombre de mensonges et les ont inquiétés. Je crois que l'on a maintenant des représentants de propriétaires ou de locataires avec lesquels on discute. Ils ne sont peut-être pas toujours satisfaits. Discuter avec des représentants ... Moi, je suis là pour l'intérêt général et non pas pour dire oui à tout ce que les gens demandent. Ce n'est pas mon boulot. Ce n'est pas grave. Je fais un peu comme Monsieur SARKOZY. Je prends des décisions. Et, après ... Car il y a des moments où il faut savoir trancher et des moments où il faut savoir choisir. Par rapport à cela, il faut choisir. Il est vrai que cette opération est privée. Donc, quoi qu'il arrive, on va pouvoir la réguler, l'améliorer, négocier. Mais elle se fera. Elle se fera car ils pourront faire des recours administratifs. Je pense qu'à un moment donné, le préfet, par rapport à une démarche privée, ira jusqu'au bout, signera et dira que c'est fini. Il arrêtera le jeu.

M. DEBUS :

Effectivement, je tiens quand même à rappeler qu'un recours est en cours. Vous accusez certains (vous ne les avez pas nommés) d'avoir menti aux habitants. Je ne pense pas. Le projet était quand même là. Si vous avez bien écouté mon propos, ma remarque portait sur l'aménagement, l'accompagnement et la circulation dans le quartier. Cela a d'ailleurs été signalé dès le départ. Les gens se sont plaints non pas vis-à-vis du logement mais par rapport à l'accompagnement. De plus, à terme, il y aura a priori la réouverture de la gare de la Grande Ceinture pour laquelle je ne pense pas (sauf erreur de ma part) qu'il ait été vraiment prévu quelque chose. Une gare, c'est quelque chose de vivant. C'est aussi un aimant d'un certain nombre de gens qui veulent prendre les transports en commun. Sinon, à la limite, cela ne sert à rien de faire une gare. Tout cela, pour l'instant, ce n'est pas pensé. Donc, c'est tout cet ensemble-là qui a effectivement fait peur aux gens. Mais à juste raison.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE CONSTITUEE D'UN TRONÇON DE L'ANCIENNE RN 13 SITUE A LA HAUTEUR DU ROND-POINT DE LA COUDRAIE, A POISSY, EN VUE DE SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Le Maire :

Tout le monde a vu, en passant devant la Coudraie, la décharge monumentale. Ce territoire appartient au Conseil Général. Nous nous sommes mis d'accord avec le Conseil Général pour le récupérer et pouvoir le fermer. Le Conseil Général s'est engagé à nettoyer. C'est une très bonne chose. Cela fera plaisir au Conseiller Général de Poissy Sud qui pourra dire que, grâce à lui, les poubelles ont été retirées.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Effectivement, j'allais dire enfin un peu d'action sur ce dossier qui n'a que trop tardé au regard de la montagne de déchets qui grandit quasiment jour après jour. Il y a ce problème-là.

Mais, si vous l'avez vu également, il y a quelques taches blanches, un peu grandes, un peu carré, un peu rectangulaires, qui se sont aussi ajoutées. Ce n'est pas sur la partie concernée mais juste à côté, qui plus est sur des terrains privés. Je parle effectivement des gens du voyage. Nous ne sommes pas en conformité avec le schéma départemental puisque nous n'avons toujours pas d'aire d'accueil des gens du voyage (sauf erreur de ma part, encore une fois). Effectivement, ils sont là et personne ne fait rien. D'ailleurs, je suppose que le préfet a dû décider de ne pas intervenir puisque Poissy n'est pas en conformité. Là, on va traiter un problème. Maintenant, il y a juste celui d'à côté qui, aujourd'hui, perdure encore et toujours. A partir de quand cela sera-t-il solutionné (si c'est solutionné un jour) ?

Le Maire :

Il y a plusieurs choses.

D'abord, vous dites que nous ne sommes pas en conformité. C'est absolument inexact. Nous avons déjà écrit deux courriers au préfet (je pourrai vous les faire passer) pour lui proposer un lieu. Il ne nous a toujours pas répondu. Donc, nous attendons. Le préfet est peut-être très pris pour faire l'intercommunalité ou autre chose. Mais nous attendons quant à la proposition d'espace que nous lui avons faite. Donc, nous sommes en conformité puisque nous sommes une force de proposition. Le préfet n'a pas répondu en échange.

Pour ce qui est des caravanes, vous dites que le préfet n'est pas intervenu. Je ferai juste remarquer qu'elles sont sur des terrains du Conseil Général et que son président a sollicité le préfet au même titre et avec mon accord. La mairie de Poissy a quand même envoyé ses policiers municipaux (alors que ce n'était pas une obligation) pour essayer de réguler un certain nombre de choses tels que les branchements, des tas de choses. Mais ce terrain appartient au Conseil Général et c'est à lui de réagir. Je pense que le Conseil Général a beaucoup plus de pouvoir que le petit maire que je suis. Je ne comprends pas pourquoi le préfet n'a pas fait partir ces caravanes. C'est étonnant. Mais c'est aussi un autre débat.

M. DEBUS :

Le maire est encore le seul et rare qui ait la compétence générale.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Les caravanes sont sur des terrains privés. C'est en plus un délaissé de la SAPN. Vous savez très bien que les propriétaires de ces terrains sont intervenus auprès des autorités avec les référés qui vont bien pour les faire partir.

Le Maire :

Voilà. Et avec le soutien du président du Conseil Général.

M. RAYNAL :

Le président du Conseil Général ...

Le Maire :

Et du mien.

M. RAYNAL :

Son délaissé n'a rien à voir avec ces terrains-là. Mais que l'on intervienne tous dans le même sens. OK. Mais elles ne sont pas sur la propriété du Conseil Général.

Le Maire :

On est d'accord.

M. RAYNAL :

Il ne faut pas l'accabler de tout.

Le Maire :

On est d'accord. Mais j'ai un courrier du président du Conseil Général qui s'est manifesté auprès du préfet pour qu'il fasse un certain nombre de choses, au même titre que moi. C'est étonnant. Ce n'est pas fait. Mais il y a parfois des volontés de laisser aussi les choses s'envenimer. C'est assez drôle à voir. Mais ce n'est pas très grave.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

C'est quand même le maire qui a la compétence générale (je pense).

Le Maire :

Non. Pas sur des terrains privés. C'est impossible pour moi.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR POUR LE BATIMENT PREFABRIQUE DU CLUB DE QUARTIER LA COUDRAIE, SIS 28, RUE DE MIGNEAUX

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

24°/ REFONTE DE L'UNITE DE PRETRAITEMENT ET REFONTE GLOBALE DE LA STATION D'EPURATION DE SEINE AVAL

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) sollicite l'autorisation de procéder à la refonte de l'unité de prétraitement et à la refonte globale de la station d'épuration des eaux usées de Seine Aval.

Il s'agit d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Cette usine traite aujourd'hui un million et demi de mètres cubes d'eaux domestiques, pluviales et industrielles pour environ 5 millions d'habitants.

Cette usine est la plus ancienne des cinq usines d'épuration du SIAAP.

La Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) visent comme objectif le bon état écologique de l'eau d'ici 2015. C'est ce qui conduit à demander ces travaux.

D'une part, toutes les stations d'épuration françaises doivent être mises aux normes fin 2011 au plus tard. L'usine concernée sera bien aux normes à fin 2011.

D'autre part, la recomposition de cet équipement permet d'intégrer l'assainissement dans une logique de développement durable en conciliant les enjeux humains, urbanistiques, environnementaux et économiques.

On constate que l'usine Seine Aval va faire appel à de nouvelles technologies d'épuration.

Quatre ans de travaux seront nécessaires à partir de 2012 pour la refonte du prétraitement. C'est un défi technique car l'usine va en même temps continuer à travailler.

La refonte globale permettra de répondre aux objectifs de développement de continuité écologique de la zone.

L'amélioration environnementale portera sur le bruit, entre - 3 dB (A) et - 10 dB (A) environ. Les nuisances olfactives vont diminuer. Pour les règles de construction, il s'agit d'une démarche haute qualité environnementale. En conclusion, nous devons rester vigilants sur le plan environnemental.

Bien que ces investissements colossaux se traduiront certainement par une augmentation de la part de l'assainissement sur les factures d'eau, nous demandons de donner un avis favorable à cette demande.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je regrette une fois de plus qu'aucune donnée budgétaire ne soit spécifiée dans la rédaction de la délibération. Bien sûr, il est nécessaire de faire l'opération. Mais ces données budgétaires et financières manquent toujours. Vu les réactions également suite à l'augmentation des taxes locales en 2011, vous prenez quand même la précaution de prévenir d'une augmentation certaine de la part de l'assainissement sur les factures d'eau. On ne sait pas de combien. C'est bien. Vous prévenez. Mais ... Surprise. On attendra de voir effectivement ce que cela peut donner. Si mes réticences portent bien sûr aussi comme les vôtres sur la survie de la faune, mes réticences valent aussi et surtout sur la santé financière des Pisciacais. Les augmentations et autres ... Au bout d'un moment, cela suffit bien. Donc, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

25°/ DECLASSEMENT DE 4^{EME} EN 5^{EME} CATEGORIE DU LOCAL SIS 10, ALLEE DES CEILLETS, A POISSY, A USAGE DE BUREAU

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

A la suite d'un changement d'exploitation du gymnase de l'Abbaye, les effectifs en exploitation passent de 201 à 121 personnes au maximum. Par conséquent, la catégorie incendie du gymnase de l'Abbaye peut être déclassée de la 4^{ème} à la 5^{ème} catégorie afin de correspondre aux effectifs d'exploitation.

Par ailleurs, la création d'un local à usage de bureau dans l'espace libre de la mezzanine est prévue. Ce local sera destiné à recevoir des personnes membres de l'association de volley-ball. Il sera créé partiellement à l'emplacement des anciennes tribunes / promenoirs sur une surface totale d'environ 18 m².

Le coût de ces aménagements, prévu au B.P. 2011, est estimé à 16.000 euros T.T.C.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à déposer un dossier de déclaration préalable portant sur le déclassement de la catégorie incendie ainsi que sur la création du local à usage de bureau.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ MODIFICATION DES HORAIRES ET DES JOURS DE FERMETURE DE LA CRECHE COLLECTIVE DU MULTI ACCUEIL « GRAINE D'ETOILE »

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre au nombre croissant des demandes d'accueil à temps partiel, le site collectif du multi accueil « Graine d'Etoile » a ouvert ses portes en 2002.

Les horaires (8h00 - 18h00) et les fermetures annuelles coïncidaient avec les vacances scolaires. Ces horaires ne sont plus adaptés.

Aussi, dans le souci d'améliorer le service rendu aux familles, il paraît nécessaire d'élargir les horaires et jours d'ouverture compte tenu des horaires actuels de ces familles. Ces horaires seraient les suivants : 7h30 - 18h30, au lieu de 8h00 - 18h00 précédemment.

Les fermetures de la structure s'établiraient comme suit :

- quatre semaines en juillet ou en août, au lieu de six semaines,
- la deuxième semaine de toutes les vacances scolaires, au lieu des deux semaines complètes,
- la semaine complète des vacances de la Toussaint.

Il est proposé au Conseil municipal de voter ces modifications permettant l'adoption du nouveau règlement de fonctionnement pour les familles, ce à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Maire :

Puisque personne ne me l'a demandé, je vais rajouter quelque chose. On n'embauche pas du personnel supplémentaire pour ces horaires. Des gens travaillaient à 80 %. Ils reviennent à temps plein. C'est important. Pas de personnel supplémentaire. Donc, pas de coût supplémentaire. En même temps, vous devriez peut-être nous faire remarquer que l'on s'occupe du bien-être des Pisciacais. Vous n'avez pas voulu le faire. Mais, moi, je le dis.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ CONVENTION DISPOSITIF « ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE » SUR L'ECOLE RONSARD

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

L'Education Nationale a constaté il y a de nombreuses années que moins un enfant joue, plus il a de difficultés à l'école. Récemment, des rapports ont montré que la France se situait au 22^{ème} rang sur 25 en terme de bien-être à l'école.

Depuis 2003, l'expérience des espaces ludiques en milieu scolaire est menée dans un certain nombre d'académies et Monsieur l'Inspecteur d'Académie a souhaité développer ce partenariat avec les mairies dans notre département. Nous avons donc travaillé avec l'Education Nationale pour savoir ce qu'était un espace ludique. C'est un espace identifié, réservé au jeu. Ce jeu se passe sur le temps périscolaire, soit pendant le temps de midi sur la pause méridienne, auquel cas la municipalité met un animateur qui existe déjà (donc, nous n'en embauchons pas) pour surveiller cet espace, soit sur le temps de l'accompagnement éducatif et, dans ce cas, l'Education Nationale et un enseignant surveille cet espace jeu.

Les jeux sont achetés par la Ville. Il y a trois types de jouets : des jouets de transfert affectif, des jouets d'imitation et de construction, et des jeux de société. Ils sont commandés à la Fédération Française des Jeux (enfin, quelque chose qui ressemble à cela comme appellation, mais l'on peut aller le vérifier). Il y en a pour 1.500 euros. Nous récupérons 300 euros de T.V.A. en fin d'année.

Au terme de l'évaluation, si cette expérience est positive, la Ville pourrait peut-être envisager de mettre d'autres espaces ludiques dans d'autres écoles. Si nous signons cette convention, l'espace jeu démarrera au mois de janvier (début janvier) à l'école Ronsard. L'évaluation sera faite au mois de juin. L'évaluation est faite par les enseignants puisque le but recherché consiste en un meilleur travail scolaire de l'enfant.

Je demande donc au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui se déplacera en personne car il est assez heureux que Poissy accepte de participer à cette action.

Le Maire :

Entre le Président du Conseil Général et l'Inspecteur d'Académie ... Il n'y a que des gens célèbres qui vont venir chez nous.

Mme de VAUCOULEURS :

Je vous remercie. J'ai eu les explications pour la plupart que j'attendais de la part de Madame METZGER sur les spécificités de ces espaces et sur le coût. Je trouve que cela apporte forcément un petit plus. Mais cela existait déjà quand même dans les écoles. Mes enfants étaient dans les écoles primaires il n'y a pas si longtemps. Sur le temps périscolaire, il y avait quand même des possibilités de faire des jeux de sociétés, des possibilités de faire parfois du théâtre, de faire pas mal de petites choses. C'est un peu plus de matériel, un peu plus de moyens mais cela ne révolutionne pas fondamentalement les choses à mon sens.

Mme METZGER :

Je vous remercie de reconnaître que la Ville de Poissy a fait et fait toujours beaucoup de choses sur le temps de midi pour les enfants qui déjeunent à la cantine. Cela continue, bien évidemment. Là, ce partenariat est un peu particulier quand même puisque les jeux ont été choisis par des spécialistes qui pensent que les enfants peuvent en tirer un bénéfice. C'est une espèce de « thérapie » pour des enfants qui auraient soit des problèmes affectifs, soit des problèmes comportementaux. Ils retrouveraient un certain équilibre en utilisant ces jeux. Après, je ne sais pas effectivement si c'est plus intéressant que ce que l'on fait déjà. Mais, justement, une évaluation est faite par les enseignants. Elle est systématique. Elle nous permettra de juger si c'est un plus ou si c'est à peu près la même chose, auquel cas notre partenariat s'arrêterait là. Mais il est évident que les académies qui ont mis cela en place ont l'air d'être très heureuses de cette action. Donc, nous avons pensé qu'il était utile de la tenter dans le cadre de la réussite éducative notamment.

Le Maire :

Cette délibération me permet justement d'aller un tout petit peu plus loin. Avec le président national (puisque'il y a des gens célèbres - donc, il y a des présidents nationaux des Villes Amies des Enfants), nous avons signé samedi au C.D.A. la convention qui va nous lier pendant un petit bout de temps. On souhaite que Poissy soit ville pilote dans le travail global que l'on va faire au niveau des enfants et des jeunes. Il y avait quand même entre 500 et 600 personnes au C.D.A. C'était un peu petit. Il y avait beaucoup d'enfants et beaucoup de parents. Cela veut dire que les Pisciacaises et les Pisciacais qui sont parents sont très sensibles à ce que l'on met en place. En même temps (on va se détendre un peu - on a tout à fait le temps), j'étais aussi été étonné de lire dans le « Le Parisien » qui est un journal sérieux que la Ministre de la Famille pense qu'il faut créer des Maisons des Familles un peu partout. Donc, notre Maison des Parents, que vous avez critiquée plusieurs fois ici, rentre finalement tout à fait dans ce projet. J'espère que la Ministre va pouvoir nous financer. Ce sera une très bonne chose. Du reste, on lui a écrit dans ce sens. J'en profite puisque'il y a des journalistes ici. Ils n'en parlent pas beaucoup. Ils pourraient parler un peu des choses qui marchent à Poissy plutôt que d'autres choses qui fatiguent un peu les Pisciacais, avec des combats de personnes ou de stratégies. Il serait mieux de les informer sur les bonnes choses qui se font. Je peux vous dire sincèrement que, parmi les 600 personnes présentes en tant que parents, il y avait là une vraie mixité sociale, c'est-à-dire qu'il y avait des parents de tout niveau, de tout quartier, de toute situation socioéconomique ou professionnelle. Cela avait un intérêt car les enfants étaient ensemble. Cela prouve que les jeunes Pisciacais pourront demain investir leur ville. C'est notre démarche et je pense que c'est important.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE AU FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE JEAN JAURES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TROIS VOYAGES PEDAGOGIQUES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Les collèges sont de la compétence des Conseils Généraux. Mais, pour autant, lorsque les collèges font appel à la Ville et que leur demande est raisonnable, il nous semble toujours intéressant de leur venir en aide. Depuis très longtemps, le Collège Jean Jaurès organise des classes linguistiques et des classes de ski. L'année dernière, il a pu organiser cela sur ses fonds propres. Tout s'est bien passé. Cette année, il est un peu en panne de subvention. Nous avons pensé que nous pouvions proposer au Conseil municipal de voter une subvention de 2.000 euros qui couvre le manque afin d'organiser un séjour à Barcelone pour deux classes, un séjour en Allemagne pour tous les élèves germanistes (cela correspond à peu près à deux classes) et un séjour de ski pour deux classes.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Je me trompe peut-être mais il me semblait que le Collège Jean Jaurès avait déjà sollicité la Ville l'année dernière pour une subvention exceptionnelle. Ma question est toute simple. Est-il le seul collège à nous solliciter ? Si un autre collège nous sollicitait à un moment donné, pourrait-on envisager une affectation sur celui-ci ? Merci.

Le Maire :

On a aidé le Collège des Grands Champs pour emmener des jeunes à Poitiers. Ce n'est pas notre rôle. Je pense que ce n'est pas notre rôle. A partir du moment où beaucoup de jeunes Pisciacais y sont scolarisés ... Je trouve que c'est une manière de partager les choses. Il est vrai que le Conseil Général est comme nous. Avec de tels désengagements de l'Etat, nous sommes dans l'obligation de maîtriser nos comptes. Je comprends qu'il ne puisse pas donner ... Les subventions sont plafonnées. Monsieur RAYNAL, je l'ai fait exprès pour que vous preniez la parole. Je savais que vous alliez la prendre.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

C'est gentil mais je l'aurais prise. On l'a déjà dit ici mais je préfère le redire. Vous avez raison, Madame METZGER. Il est vrai que les collèges sont de la compétence du Conseil Général. Mais le Conseil Général ne peut pas forcément tout faire. Au-delà de la dotation de fonctionnement que nous apportons aux collèges, au-delà de toutes les autres aides que nous leur apportons ... Globalement, si j'additionne toutes les subventions, c'est de l'ordre de 200.000 euros par an pour le Collège Jean Jaurès, la dotation étant de 170.000 euros. Vous pouvez le confirmer, Monsieur le Maire, puisque vous êtes informé du montant des subventions que nous adressons aux différents établissements.

Pour une question de principe (après, on l'accepte ou on ne l'accepte pas), il a toujours été recommandé aux collèges (c'est ce que nous transmettons dans les Conseils d'Administration) d'essayer d'autofinancer et d'équilibrer leurs dépenses lorsque des séjours sont organisés, quelle qu'en soit la nature, et d'éviter aussi d'utiliser leurs fonds propres. Mais pourquoi pas ? Après tout, l'établissement peut le choisir. Cela peut être au détriment d'autres actions pédagogiques. Mais le Conseil d'Administration est souverain et peut répartir à l'intérieur de son budget.

Nous avons 115 collèges publics et 17 établissements privés sous contrat dans le département. On ne peut pas se permettre, à raison d'au moins trois ou quatre séjours par collègue, d'intervenir pour des frais de transport. On veut bien aider sur le matériel pédagogique, acheter des tableaux numériques, etc ... Mais ne pas participer pour le transport. Si les collèges ont quelquefois des difficultés pour boucler leur propre budget, liberté à eux d'aller chercher auprès d'autres collectivités. Tant mieux pour les collèges dont les communes participent, quelles soient de droite ou de gauche. Mais toutes les communes ne le font pas. Tous les collèges ne reçoivent pas d'aide de la part de leur collectivité de rattachement par rapport à ce type de projet.

Le Maire :

En même temps, il faut rajouter que la Ville travaille toute l'année avec le Collège Jean Jaurès et les autres collèges. On intervient dans les classes sur le développement durable. Monsieur PASQUIER y est allé à des moments donnés. Ce collège est quand même dans notre ville. On participe avec lui à un certain nombre de projets. Il avait du mal à boucler son budget final. Je trouve qu'il n'est pas mal de donner 2.000 euros pour six classes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « LES RESTAURANTS DU CŒUR » DANS LE CADRE DE SON ACTIVITE D'HEBERGEMENT SOCIAL GEREE PAR « LES TOITS DU CŒUR »

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

L'immeuble du 104, avenue Foch, regroupe un ensemble de petits logements locatifs sociaux. Il a été rénové récemment par une société d'H.L.M. qui a demandé à la Ville de garantir les prêts dont elle avait besoin, ce qui a été fait. En contrepartie, quatre de ces logements sont mis à la disposition de la Ville. Aujourd'hui, cette structure d'hébergement social est gérée par « Les Toits du Cœur » et la municipalité souhaite affirmer son soutien complet à l'action de cette association en lui accordant une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 8.000 euros qui lui permettra d'améliorer les conditions d'accueil des résidents.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Nous aurions juste besoin d'un complément d'information. Monsieur DUQUESNE vient de résumer le rapport de présentation. On a compris que la Ville donnait ou s'apprêtait à verser 8.000 euros pour cette association « Les Toits du Cœur ». On voudrait en savoir un petit peu plus. Pourquoi est-elle exceptionnelle ? Cela correspond-il à un besoin très précis dû à l'aménagement ou à la réhabilitation de cette maison ? Je pense que la société d'H.L.M. et l'association par elle-même ont trouvé ou ont dû trouver tous les financements dont elles avaient besoin, tant pour la réhabilitation que même pour l'aménagement et l'acquisition du mobilier neuf dans cette maison. Donc, pourquoi 8.000 euros ? Ce n'est pas une petite somme. Donc, pourquoi ?

Le Maire :

Je vais vous répondre tout de suite. Les 8.000 euros serviront à meubler les quatre logements. Il faut les meubler. C'est la première des choses. Il y avait des difficultés.

Nous avons été intéressés par ces quatre logements dans une démarche d'en faire des logements d'urgence. Nous avons dans notre ville, voire dans les villes voisines, un certain nombre de situations, et particulièrement des situations qui concernent des femmes qu'il faut un peu protéger (violences, entre autres, faites aux femmes). Mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi d'autres types de situation. Notre C.C.A.S. n'a pas finalement ces possibilités de logements d'urgence.

Ce n'est pas pour polémiquer. Avec les Villes de Conflans et d'Achères, on s'est adressé au Conseil Général. On a posé le problème en disant qu'il y avait sur notre territoire un certain nombre de situations de personnes isolées ou en difficulté ou mises dehors ou en situation de crise, en précisant que l'on souhaiterait être aidé pour trouver des lieux d'hébergement. Les villes étaient prêtes à mettre des logements à disposition. Le Conseil Général nous a répondu qu'il avait déjà tout organisé à ce niveau, qu'il fallait téléphoner à tel numéro, qu'il payait tant de lits d'urgence. Il nous a répondu cela. Cela concerne beaucoup de femmes. Il y a du lien social dans la Ville. On nous propose toujours de les diriger ailleurs. On a donc eu cette réflexion. Nous travaillons régulièrement avec « Les Toits du Cœur ». Ils nous prennent aussi des personnes à des moments donnés. Il est intéressant pour eux que l'on soit partenaire. Ils avaient besoin de cette somme. Ils avaient demandé beaucoup plus. J'ai baissé la somme. Mais, en tous les cas, il fallait qu'ils puissent meubler les quatre logements qu'ils mettront automatiquement à notre disposition.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30% ELABORATION ET SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE SUITE A L'APPEL A PROJET 2011

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2008, la Ville a souhaité mettre l'accent sur des problématiques de santé dans le cadre de son Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Pour se faire, elle a réalisé un diagnostic santé qui a permis d'identifier différentes problématiques liées au territoire. On peut évoquer notamment quatre constats révélant une offre libérale insuffisante, sélective et déséquilibrée sur la ville, qui se manifeste sous la forme d'une diminution importante des effectifs de généralistes due au non renouvellement des départs à la retraite, d'une forte implantation des professionnels libéraux en centre ville au détriment des quartiers Z.U.S., d'un manque de certains professionnels de santé tels que les gynécologues et les infirmiers entraînant des délais d'attente longs et parfois des refus, d'une estimation indiquant que 50 % des généralistes pratiquent des tarifs en secteur 2 (honoraires libres). Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne départementale qui est de 32 %. Cela contribue à saturer les médecins du secteur 1 et les services d'urgence hospitaliers auxquels de plus en plus de malades ont recours faute de moyens. Il faut dire qu'avec un coût des soins en augmentation de plus de 50 % en 8 ans, soit 675 euros par an et par personne en 2010 contre 270 euros en 2002, les patients vont de moins en moins consulter. Cela ne présage rien de bon pour l'avenir de la santé et des soins pour tous. Toutes ces observations vont hélas dans le sens d'un constat national inquiétant qui pose notamment la question de l'avenir de l'hôpital public et du maintien de l'égal accès aux soins pour tous.

Etant donné le désengagement de l'Etat concernant les questions de santé, la Ville a souhaité investir dans cette thématique et engager une dynamique de développement d'une politique locale de santé publique sur son territoire. L'atelier santé ville porté depuis mai 2010 par l'association PRISM a donc été créé en réponse à des difficultés repérées. S'appuyant sur les avancées et les propositions initiées par l'atelier santé ville Pisciacais, et suite au comité de pilotage annuel, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a proposé à la Ville de Poissy de réfléchir à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé. Dans la continuité, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a lancé un appel à projet en 2011 (en octobre) permettant aux villes de solliciter des subventions dans le cadre d'une programmation annuelle d'actions de promotion de la santé. Deux actions ont donc été déposées à ce titre par l'association PRISM, porteuse de l'atelier santé ville pour la Ville de Poissy. Elles ont obtenu un retour positif de la part de l'Agence Régionale de Santé. La première action concerne la promotion pour la santé des filles autour de l'image de soi. Vous avez dû lire le rapport. Elle a un budget total de 15.788 euros. Il y a une subvention de 13.288 euros. La seconde action est relative à la mise en place d'une cellule d'échanges autour de la santé mentale des jeunes. C'est un projet dont le budget est de 20.000 euros. Il a obtenu une subvention de 15.000 euros.

Au regard de toutes ces considérations et de la nécessité de favoriser le partenariat entre la Ville de Poissy et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, afin d'améliorer la prévention, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable concernant l'élaboration et la signature d'un futur Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre de son appel à projet 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé tout acte permettant la mise en œuvre des actions relevant de la santé.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je ferai quatre commentaires.

Il y a la thématique relative au secteur 1 ou au secteur 2. Pour moi, cela ne peut être réglé que par une régulation nationale (sans parler de numerus clausus), par la fixation du nombre de médecins de secteur 1 et de secteur 2 sur un territoire. Je ne sais pas si c'est vraiment du ressort d'une ville, d'une mairie. On peut toujours inciter. Pourquoi pas ? C'est l'une des solutions. Je ne sais pas si c'est la bonne. Mais, en tout cas, pour moi, ce sujet dépasse un peu le niveau de la municipalité.

Il y a une autre problématique. Inciter les gens à se soigner. Là aussi, il y a l'aspect prévention. C'est une chose. Mais, là aussi, c'est un sujet qui dépasse largement également le domaine de la municipalité. Quel type de solution ? Je vois le libellé : la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Je ne sais pas trop ce que cela vient faire ici.

Dernière remarque : c'est pour 2011. On est déjà le 24 novembre. Il est vrai qu'il y a une prorogation jusqu'au 31 mars 2012. A ce moment-là, on aurait mieux fait de noter 2012 et non pas 2011. Mais ce n'est qu'une remarque.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une petite remarque préalable : je n'ai pas été convoquée cette fois-ci à la Commission des affaires sociales. S'est-elle tenue ? Non ? C'est dommage. Même s'il n'y a pas beaucoup de délibérations, c'est un sujet assez dense.

Là encore, je n'ai peut-être pas tout suivi. Peut-être que l'on a eu les explications en temps et heure. Où se situe physiquement l'association PRISM ?

Mme VINAY :

Dans les locaux du C.C.A.S.

Mme de VAUCOULEURS :

Qui la représente ?

Mme VINAY :

Fanny GAUCHER.

Mme de VAUCOULEURS :

D'accord.

Mme VINAY :

Cela a déjà été dit.

Mme de VAUCOULEURS :

Oui. Certainement. J'avoue que je peux être distraite.

Concernant les projets qui ont été retenus, je suis assez dubitative sur la manière dont ils vont être mis effectivement en œuvre. C'est certes ambitieux. Promotion de la santé des filles autour de l'image de soi, l'estime de soi, le rapport au corps incluant l'alimentation et la sexualité pour accompagner les filles et les jeunes filles à développer une meilleure estime de soi à travers des ateliers thématiques sur l'égalité hommes femmes, les relations amicales et amoureuses, les stéréotypes et sensibiliser les parents à l'éducation parentale autour de cette thématique ... Où cela va-t-il se faire ? Dans quel cadre ?

Mme VINAY :

D'activités.

Mme de VAUCOULEURS :

Dans quel lieu ?

Mme VINAY :

Si l'Agence Régionale de Santé a accepté de subventionner, c'est que cela repose effectivement sur des objectifs qu'elle a elle-même. L'Agence Régionale de Santé a ses objectifs. Cela correspond tout à fait. Après, cela va se décliner en atelier, effectivement. C'est le rôle de l'Atelier Santé Ville que d'organiser de la prévention, organiser des rencontres. C'est cela qui va se faire.

Mme de VAUCOULEURS :

Cela ne se fait-il pas déjà dans les collèges ?

Le Maire :

Il faut remettre cela dans le cadre. Par cette signature, on vous propose aussi un projet qui rentre dans une globalité. C'est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour lequel il y a un volet santé. Une force de proposition sera insérée dedans. Si l'on peut le faire avec des lycées, des collèges, des maisons de quartier, cela se fera dans des lieux adaptés. Il y a aussi en l'occurrence l'espace jeunesse qui reçoit beaucoup de jeunes qui ont beaucoup de questions dont celles sur les problèmes du rapport au corps. Donc, c'est un projet beaucoup plus global. On a un diagnostic. On a constaté un certain nombre de manques dans notre ville au niveau médical. Je suis d'accord avec Monsieur DEBUS. C'est aussi un problème national. Ce n'est pas forcément à une ville de tout régler. Par contre, en terme de ville, on a tout le sentiment au niveau de la prévention et de la protection des jeunes Pisciacaises et Pisciacais qui vivent ici sur notre territoire. Cela rentre aussi dans une politique beaucoup plus globale en direction des familles. Vous avez peut-être du mal à l'entendre. Il est vrai que cela sort par des délibérations pointées. Il y a une délibération sur la santé. Il peut y en avoir une autre sur le sport. Mais c'est bien dans un projet global. Je pense que l'ensemble du C.U.C.S. vous sera présenté lors du prochain Conseil municipal ou prochainement. Vous aurez une vision globale de ce que l'on est en train de mettre en œuvre pour aller chercher de l'argent, des subventions, pour bien sûr un certain nombre de quartiers ciblés. On a le souhait de le faire pour l'ensemble de la Ville. C'est notre volonté. C'est-à-dire que l'on se sert de notre réflexion sur ces quartiers pour proposer aussi aux autres.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Je vous remercie de ces explications. J'ai besoin d'explications complémentaires. Le deuxième projet concerne la mise en place et l'animation d'une cellule d'échanges pluridisciplinaire autour de la santé. Cela fait l'objet d'un projet avec une subvention. Pour moi, ce sont des méthodes normales de travail entre des praticiens qui travaillent sur un domaine. Je suis étonnée que cela n'existe pas déjà, que cela ne fonctionne pas déjà et qu'il faille mettre 15.000 euros. Pour quoi faire ? Pour réunir des gens autour d'une table ? Je trouve cela un petit peu terrible.

Le Maire :

Vous avez raison aussi là-dessus. Mais, en même temps, comme cela n'existe pas, il faut pouvoir le créer.

J'ai soulevé tout à l'heure le sujet sur la Maison des Familles que nous avons appelé Maison des Parents. Mais c'est aussi un lieu de réflexion. On pourra vous donner au fur et à mesure les chiffres si vous le voulez. Vous allez voir que cela explose. Un certain nombre de parents ne viennent pas uniquement pour poser les problématiques sur leurs enfants ou sur l'éducation. Ils viennent aussi pour des problématiques de couple, des problématiques de santé. Il faut que cela rentre dans un projet global pour que l'on puisse créer des dynamiques afin de pouvoir répondre à des questions que les Pisciacaises et les Pisciacais se posent légitimement.

Alors, on peut dire que ce n'est pas une ville. Mais si l'on continue à penser comme cela, on s'occupera demain dans les villes de l'état civil, des papiers et des passeports uniquement. On ne fera plus rien d'autre.

On est aussi là. On a aussi une responsabilité. Lorsque l'on parle de sécurité, c'est aussi une chose. Il y a le terme de prévention. Quand on travaille avec un certain nombre de jeunes qui viennent à l'espace jeunesse sur toutes les maladies sexuellement transmissibles ou autres ... Je suis désolé. C'est quand même le rôle des adultes de cette ville (donc de la municipalité) d'amener un certain nombre d'informations là-dessus.

Des animateurs sont aussi formés. Avec l'Agence Régionale de Santé, on va aussi pouvoir former l'ensemble de nos animateurs à toutes ces problématiques pour lesquelles ils vont pouvoir apporter des réponses aux jeunes qu'ils rencontrent.

C'est vraiment global. Il ne s'agit pas uniquement de dire que l'on va se faire plaisir, que l'on va faire un truc sur la santé. Non. La santé rentre dans un projet beaucoup plus global.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Il ne faut pas forcément faire d'amalgame. On n'est pas contre la prévention, comme vous sembliez vouloir l'indiquer. Il aurait peut-être été utile de nous présenter ce projet avant même de pouvoir valider ce type de délibération.

Le Maire :

Malheureusement, les dispositifs d'état, régionaux ou autres sont souvent aussi verticaux. Il faut que l'on puisse signer, que l'on fasse rentrer cela dans un projet global. Mais je pense que le C.U.C.S. va vous être présenté. Je pense que Madame VINAY se fera même un plaisir de vous convier pour vous le présenter avant le Conseil municipal. Comme cela, on gagnera du temps.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. BLOCH.

Le Maire :

Il faudrait vous mettre d'accord dans le groupe minoritaire. Si vous commencez à voter n'importe comment, cela va être ...

31°/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES, ARTISTIQUES ET CULTURELLES A DESTINATION DES AINES

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville propose aujourd'hui de nombreuses activités et sorties aux aînés. Les cours actuellement proposés sont la danse, le yoga, la gymnastique et le dessin / peinture.

A la suite des demandes des Pisciacais, deux cours ont été créés pour 2011 - 2012 par décision du 29 septembre 2011 : la danse de salon et le théâtre. Ces cours ont lieu à la Maison de la Citoyenneté (salle Robespierre).

Il convient donc de modifier le règlement intérieur pour en tenir compte.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Avant de vous laisser partir, je voudrais juste vous rappeler que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 15 décembre 2011 à 20h00.

Monsieur DEBUS m'a envoyé par mail une question à laquelle je répondrai le 15 décembre. Il a déjà communiqué dans la presse des informations. Il a fait la question et la réponse. Donc, je vais prendre le temps légitime pour lui répondre. Au-delà de cela, je souhaiterais, parce que ce sont des actes administratifs ... Je sais bien que l'on est pour le développement durable. Mais, comme l'on a parfois besoin de justifier au niveau de la préfecture ... Par mail, c'est une chose. Mais j'aimerais bien que vous me l'envoyiez par écrit. Cela me permettra d'avoir un écrit à donner à la préfecture.

M. DEBUS :

Vous êtes aussi effectivement pour le développement durable. Donc, on va essayer d'éviter de couper les arbres. Le mail est reconnu comme un écrit également.

Le Maire :

Il faut que la préfecture apprenne ... Mais elle ne reconnaît pas les mails comme ça en tous les cas.

Bonne soirée, mes chers collègues.